
9.2. FAUCHAGE DES PANNEAUX ET GLISSIÈRES – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de proposition a été adressée pour le fauchage des panneaux et glissières;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de monsieur Jean-Jacques St-Pierre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics;

En conséquence, il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le fauchage des panneaux et des glissières à monsieur Jean-Jacques St-Pierre au tarif horaire de 50.61 \$, incluant les taxes, selon la soumission présentée par monsieur Jean-Jacques St-Pierre en date du 26 mars 2024.

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil.

BORDEREAU DE SOUMISSION 1

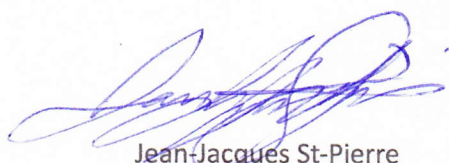
FAUCHAGE DES PANCARTES ET DES GLISSIÈRES

26 Mars 2024

Je, soussigné, Jean-Jacques St-Pierre, faisant affaire sous la raison sociale de Jean-Jacques St-Pierre, offre à la ville de Saint-Pie d'exécuter le fauchage des pancartes et glissières sur les divers rangs de la municipalité et à certains endroits désignés par le contremaître municipal au prix suivant :

HOMME ET ÉQUIPEMENT :	44.00\$/heure
T.P.S.	2.22\$
T.V.Q.	4.39\$

TOTAL	50.61\$/heure



Jean-Jacques St-Pierre

2715 Route 235

Saint-Pie, Québec

J0H 1W0

Maison : 450 772-2544

Cellulaire : 450 771-9932